
**Construction immobilière — Accessibilité
et facilité d'utilisation de l'environnement
bâti**

*Building construction — Accessibility and usability of the built
environment*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21542:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21542:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2012

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	viii
Introduction.....	ix
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Considérations de conception générales	9
4.1 Généralités	9
4.2 Exigences de conception selon les capacités humaines	9
4.3 Points clés de l'accessibilité	10
5 Approche du bâtiment	13
5.1 Arrivée par véhicule à moteur	13
5.2 Entrée principale	13
6 Places de stationnement adaptées dédiées	13
6.1 Emplacement	13
6.2 Nombre de places de stationnement adaptées dédiées	14
6.3 Parc de stationnement	14
6.4 Stationnement des fourgons et fourgonnettes avec rampes mobiles auxiliaires	15
6.5 Signalisation	15
6.6 Surface	16
6.7 Rampe d'accès entre la place de stationnement et une voie piétonnière plus élevée contiguë	16
6.8 Stationnement intérieur	16
6.9 Parking à péage	17
7 Chemins d'accès au bâtiment	17
7.1 Généralités	17
7.2 Orientation, chemin/voie guidés et autre support d'information physique	18
7.3 Cheminement/voie d'accès	19
7.4 Largeur du cheminement/de la voie	20
7.5 Évitement pour utilisateurs de fauteuils roulants	21
7.6 Espace de manœuvre pour utilisateurs de fauteuils roulants sur des paliers	21
7.7 Construction du cheminement d'accès	21
7.8 Cheminement en gradins et escalier	21
7.9 Largeur du cheminement en gradins et d'un escalier	22
7.10 Palier d'un cheminement en gradins et d'un escalier	22
7.11 Paliers des cheminements en pente	22
7.12 Appui et guidage par une main courante sur des cheminements	22
7.13 Drainage des voies d'accès	22
7.14 Obstacles isolés sur un cheminement	23
7.15 Protections contre les chutes le long d'un cheminement	24
8 Rampes	24
8.1 Généralités	24
8.2 Pente et longueur	25
8.3 Largeur des rampes	27
8.4 Paliers de rampes	27
8.5 Appui et guidage par une main courante installée sur les rampes	27
8.6 Drainage de la rampe	27

8.7	Matériaux de surface	27
9	Protections le long des cheminements et rampes	28
10	Entrées de bâtiment et sorties de secours sur l'extérieur	29
10.1	Généralités	29
10.2	Identification.....	29
10.3	Niveau du sol à l'entrée.....	29
10.4	Porte d'entrée principale.....	30
10.5	Largeur de porte	30
10.6	Hauteur libre d'une porte	30
10.7	Espace de circulation.....	30
10.8	Halls d'entrée	31
10.9	Visibilité par une porte d'entrée	32
11	Circulation horizontale.....	32
11.1	Généralités	32
11.2	Passages intérieurs.....	33
11.3	Espace de rotation selon un angle de 90° d'un fauteuil roulant dans les couloirs	34
11.4	Espace de circulation pour une rotation d'un fauteuil roulant selon un angle de 180°	35
12	Circulation verticale	36
12.1	Généralités	36
12.2	Rampes dans les bâtiments	36
13	Escaliers	36
13.1	Hauteur et giron des marches.....	36
13.2	Largeur minimale des volées d'escaliers.....	37
13.3	Paliers d'escaliers.....	37
13.4	Encombrement en hauteur	38
13.5	Avertissements visuels et tactiles	39
13.6	Protections le long des escaliers.....	39
14	Mains courantes.....	40
14.1	Généralités	40
14.2	Installation de mains courantes	40
14.3	Profil d'une main courante.....	41
14.4	Continuité d'une main courante.....	41
14.5	Hauteur d'une main courante	41
14.6	Extension horizontale d'une main courante	42
14.7	Informations visuelles et tactiles	42
14.8	Résistance mécanique	42
15	Ascenseurs (élévateurs)	42
15.1	Remarques générales	42
15.2	Dimensions intérieures des cabines	43
15.3	Entrée de cabine d'ascenseur — Ouverture de porte.....	44
15.4	Équipement intérieur de la cabine	45
15.5	Dispositifs de commande et signaux	47
15.6	Utilisation des ascenseurs pour évacuation en cas d'incendie	50
16	Plates-formes élévatrices verticales et plates-formes élévatrices sur un plan incliné.....	51
16.1	Application générale	51
16.2	Dimensions des plates-formes.....	51
16.3	Plates-formes élévatrices verticales.....	51
17	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants.....	51
18	Portes et fenêtres.....	52
18.1	Portes et serrurerie.....	52
18.2	Portes coupe-feu.....	59
18.3	Fenêtres et quincaillerie de fenêtres	59

19	Zones d'accueil, guichets, réceptions et billetteries	60
19.1	Audition et lecture labiale.....	60
19.2	Emplacement	61
19.3	Espace de manœuvre	61
19.4	Hauteur	61
19.5	Éclairage.....	62
19.6	Systèmes de billetterie.....	62
20	Vestiaire.....	62
21	Auditoriums, salles de concert, stades et lieux similaires avec spectateurs assis.....	62
21.1	Dispositifs d'amélioration de l'écoute.....	62
21.2	Éclairage pour l'interprétation gestuelle.....	62
21.3	Nombre de sièges dédiés pour les utilisateurs de fauteuils roulants	62
21.4	Accès à la scène et aux coulisses	63
21.5	Numérotation des rangées et des sièges	63
21.6	Vestiaires accessibles	63
22	Salles de conférence et salles de réunion	64
23	Espaces d'observation dans les zones de rassemblement.....	64
23.1	Surface de plancher	64
23.2	Lignes de visibilité	65
24	Bars, pubs, restaurants, etc.	65
25	Terrasses, vérandas et balcons.....	65
26	Cabinets d'aisances et sanitaires.....	65
26.1	Généralités	65
26.2	Cabinets d'aisances pour personnes handicapées autonomes	66
26.3	Cabinets d'aisances accessibles aux utilisateurs en fauteuils roulants.....	67
26.4	Dimensions des cabinets d'aisances accessibles aux utilisateurs en fauteuils roulants.....	67
26.5	Portes des cabinets d'aisances.....	72
26.6	Siège de toilette.....	72
26.7	Barres d'appui.....	73
26.8	Papier toilette.....	74
26.9	Lavabo	75
26.10	Alimentation en eau	76
26.11	Robinets	76
26.12	Urinoirs.....	76
26.13	Autres accessoires.....	77
26.14	Alarme.....	77
26.15	Alarme d'urgence	78
26.16	Douche.....	78
26.17	Salle de douche individuelle	80
26.18	Salles de bains.....	80
27	Chambres accessibles dans les bâtiments à usage non résidentiel.....	84
28	Coins cuisine	86
29	Zones de stockage	86
30	Aménagements pour les chiens-guide et autres chiens d'assistance	87
30.1	Généralités	87
30.2	Zone aménagée pour les chiens-guide et chiens d'assistance.....	87
31	Surfaces au sol et surfaces murales	87
32	Environnement acoustique	87
32.1	Généralités	87
32.2	Exigences en termes d'acoustique.....	88
32.3	Systèmes d'amélioration de l'écoute	88

33	Éclairage	89
33.1	Généralités	89
33.2	Éclairage extérieur	89
33.3	Éclairage naturel	90
33.4	Éclairage artificiel	90
33.5	Éclairage permettant de faciliter l'orientation.....	90
33.6	Éclairage contrôlable et réglable	90
33.7	Niveaux d'éclairage dans les différentes zones.....	91
33.8	Éclairage dans les auditoriums.....	91
33.9	Éblouissement et ombres	91
34	Systèmes, signaux et information d'alarme de sécurité incendie.....	92
34.1	Généralités	92
34.2	Signaux d'alerte lumineux	92
34.3	Systèmes d'alerte sonore	92
35	Contraste visuel.....	92
35.1	Généralités	92
35.2	Choix des couleurs et motifs.....	94
36	Appareils, commandes et interrupteurs.....	94
36.1	Généralités	94
36.2	Emplacement, hauteurs et distances	94
36.3	Emplacement des commandes par rapport aux parois, angles et ouverture de portes.....	96
36.4	Fonctionnement.....	98
36.5	Identification.....	99
36.6	Usage	99
36.7	Téléphones.....	99
36.8	Accès par carte, distributeurs et guichets automatiques bancaires, etc.....	100
36.9	Systèmes d'accès sécurisé	102
36.10	Fontaines à eau.....	102
36.11	Poubelles.....	102
37	Mobilier	103
37.1	Généralités	103
37.2	Places assises dans les zones d'attente.....	103
37.3	Position assise devant des bureaux, tables, etc.....	104
38	Sécurité incendie, protection et évacuation pour tous.....	104
38.1	Objectifs de conception technique de sécurité incendie	104
38.2	Principes d'évacuation pour tous en cas d'incendie	105
38.3	Évacuation assistée en cas d'incendie	105
38.4	Chaises d'évacuation	107
38.5	Technologies pour l'évacuation en cas d'incendie.....	107
38.6	Plans de lutte contre l'incendie.....	107
39	Orientation et information.....	108
39.1	Généralités	108
39.2	Principe de deux moyens sensoriels.....	109
39.3	Information sonore	109
39.4	Niveaux d'information	109
40	Signalisation.....	109
40.1	Généralités	109
40.2	Principaux types de panneaux.....	110
40.3	Emplacement des panneaux	110
40.4	Hauteur et emplacement des panneaux.....	111
40.5	Police et taille des lettres.....	112
40.6	Différences des indices de réflectance à la lumière LRV	112
40.7	Antireflet	113
40.8	Éclairage.....	113

40.9	Facilité d'utilisation	113
40.10	Installation de signaux tactiles en relief et en Braille	113
40.11	Lettres tactiles, chiffres, panneaux et symboles graphiques	113
40.12	Braille	114
40.13	Symboles tactiles	114
40.14	Plans d'orientation et plans d'étages tactiles	114
40.15	Écrans d'information	115
41	Symboles graphiques	115
42	Questions liées à la gestion et à la maintenance	119
Annexe A (informative) Avertisseurs de surfaces podotactiles		120
Annexe B (informative) Capacités humaines et considérations de conception associées		128
Annexe C (informative) Espaces de circulation au niveau des entrées de porte		143
Annexe D (informative) Sécurité incendie pour tous dans les bâtiments et évacuation assistée		155
Annexe E (informative) Questions relatives à la gestion et à la maintenance		158
Bibliographie		161

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 21542:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 21542 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 59, *Bâtiments et ouvrages de génie civil*, sous-comité SC 16, *Accessibilité et fonctionnalité des environnements construits*.

Cette première édition de l'ISO 21542 annule et remplace l'ISO/TR 9527:1994.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>

Introduction

La présente Norme internationale est un document offrant aux utilisateurs du bâtiment, aux architectes, aux concepteurs, aux ingénieurs, aux constructeurs, aux maîtres d'ouvrage et aux gestionnaires, aux fabricants, aux dirigeants et législateurs, toutes les exigences et recommandations en matière de création d'un environnement bâti durable accessible.

La présente Norme internationale a pour objet de définir la méthode de conception, de construction et de gestion de l'environnement bâti qu'il convient d'utiliser afin de permettre à toute personne d'approcher un bâtiment, d'y entrer, de l'utiliser, de le quitter et de l'évacuer en toute indépendance, de manière équitable et digne et dans la plus large mesure possible.

La présente Norme internationale a pour but de répondre aux besoins de la majorité des personnes. Cet objectif est atteint en se mettant d'accord sur les dispositions minimales qui sont généralement acceptées pour s'adapter aux diversités d'âge et de condition. Cet accord a été obtenu par consensus entre les différents pays du monde entier.

Dans certains pays, un plus haut niveau de spécifications techniques a été atteint en raison de leur longue expérience dans le développement de normes et réglementations relatives aux bâtiments accessibles. Les exigences de la présente Norme internationale n'ont pas pour but de remplacer les exigences plus strictes définies dans ces normes ou réglementations nationales.

Ces principes sont énoncés dans le préambule (g) et dans les Articles 9, 10 et 11 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

ISO 21542:2011

NOTE 1 La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, avec son Protocole facultatif, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 décembre 2006. Elle est entrée en vigueur le 3 mai 2008, et est donc devenue un instrument juridique international. Des informations supplémentaires relatives à la Convention et à son texte sont disponibles sur le site Web des Nations Unies: <http://www.un.org/disabilities/>. La Convention fait l'objet d'un secrétariat commun, composé du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), installé à New York, et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) installé à Genève.

La présente Norme internationale établit les objectifs, les considérations en matière de conception, les exigences et les recommandations dont l'ISO attend qu'elles donnent lieu à des bâtiments accessibles et utilisables suite à leur mise en place intégrale.

Il convient d'appliquer la présente Norme internationale aux bâtiments neufs et existants.

Si ces exigences de conception sont prises en compte dès les premières étapes de la conception des bâtiments, les coûts liés à l'accessibilité et à la facilité d'utilisation sont limités, et augmentent la valeur de la propriété en termes de durabilité. En cas de modification et de réhabilitation, les coûts supplémentaires dépendent de la taille et de la complexité du bâtiment et de ses adaptations.

NOTE 2 De plus amples informations relatives aux coûts des bâtiments accessibles sont disponibles auprès d'ETH-Study, en Suisse: http://www.hindernisfrei-bauen.ch/kosten_f.php.

La présente Norme internationale comporte un ensemble d'exigences essentielles, c'est-à-dire des dispositions essentielles à l'accessibilité et à la qualité d'usage dans l'environnement bâti, et les recommandations relatives à un environnement amélioré. Ces exigences essentielles sont précédées du terme «doit/doivent». Pour les recommandations souhaitables, les dispositions sont précédées de l'expression «il convient de».

La présente Norme internationale peut être appliquée conformément aux règlements nationaux des comités membres qui ont adopté la présente Norme internationale et établi, dans leur Avant-propos national, les termes selon lesquels elle doit être appliquée.

La présente Norme internationale peut être utilisée par

- a) les autorités nationales afin de déterminer un programme spécifique de mise en œuvre, et
- b) les propriétaires de bâtiments, afin qu'ils remplissent leurs responsabilités en matière de législation anti-discrimination et d'équité ou sur la base du volontariat.

Étant donné que les bâtiments font l'objet d'une réhabilitation, d'une évolution ou d'un changement d'utilisation à certains stades de leur cycle de vie, des règlements nationaux peuvent exiger l'application de tout ou partie de la présente Norme internationale.

Les règlements nationaux relatifs aux bâtiments peuvent comprendre des considérations liées à la législation sur l'égalité, aux contraintes des bâtiments et sites particuliers, aux différents types de bâtiments, ainsi que les avantages et inconvénients pour la société d'un point de vue général. Il est également important d'assurer l'accessibilité aux bâtiments existants présentant une importance historique, architecturale et culturelle. Dans de tels cas, il peut s'avérer nécessaire que les autorités nationales autorisent certaines dérogations à la présente Norme internationale, en recommandant d'autres mesures d'accessibilité appropriées.

Il convient que la présente Norme internationale donne lieu à des améliorations continues de l'environnement bâti. Bien que les objectifs demeurent toujours inchangés, les moyens de les atteindre entrent dans le cadre du processus continu de modification, c'est-à-dire au fur et à mesure des améliorations des connaissances humaines et de la technologie du bâtiment, et de la modification des relations entre les pratiques généralement acceptées du bâtiment et la technologie.

Il convient d'utiliser l'ISO/CEI Guide 71 et son document d'orientation l'ISO/TR 22411 pour améliorer et aider à la compréhension des exigences de la présente Norme internationale.

Dans les figures, et sauf indication contraire, toutes les dimensions sont exprimées en millimètres et mesurées à partir des surfaces finies. Toutes les figures sont fournies à titre d'exemple.

Construction immobilière — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie un certain nombre d'exigences et de recommandations concernant la plupart des éléments de construction, assemblages, composants et accessoires qui constituent l'environnement bâti. Ces exigences portent sur les aspects constructifs liés à l'accès aux bâtiments, sur la circulation à l'intérieur des bâtiments, sur les moyens de sortie des bâtiments dans le cadre normal des événements et sur l'évacuation en cas d'urgence. Une annexe informative est également incluse. Elle aborde les aspects liés à la gestion de l'accessibilité dans les bâtiments.

La présente Norme internationale comprend des dispositions relatives aux caractéristiques de l'environnement extérieur associées directement à l'accès à un bâtiment ou à un groupe de bâtiments depuis l'extrémité des limites correspondantes du site concerné ou entre les groupes de bâtiments d'un site commun. La présente Norme internationale ne traite cependant pas des éléments de l'environnement extérieur, tels que les espaces publics libres, dont la fonction est autonome et n'est pas liée à l'utilisation d'un bâtiment spécifique, ni des logements individuels, autres que les espaces de circulation et les accessoires communs à deux logements de ce type ou plus.

Il est actuellement envisagé de développer et de publier des parties supplémentaires à la présente Norme internationale afin de traiter des types d'environnements extérieurs décrits ci-dessus et des logements individuels.

Certains paragraphes comportent des options, spécifiques aux bâtiments existants, qui apparaissent comme «des éléments exceptionnels à prendre en considération pour les bâtiments existants dans les pays en développement» (voir «Guide sur les implications de la politique de pertinence mondiale de l'ISO pour la normalisation du CEN», 2005) et comme «des éléments exceptionnels à prendre en considération pour les bâtiments existants» lorsque des dispositions moins restrictives que celles attendues pour de nouvelles constructions sont admises uniquement du fait de circonstances techniques et économiques.

Les dimensions énoncées dans la présente Norme internationale et associées à l'utilisation des fauteuils roulants concernent l'encombrement de la taille des fauteuils roulants communément utilisés et des utilisateurs. L'encombrement d'un fauteuil roulant dans la présente Norme internationale est fondé sur l'ISO 7176-5 et l'ISO/TR 13570-2¹⁾ et est de 800 mm de large et de 1 300 mm de long. Pour les fauteuils roulants et scooters de plus grandes dimensions, les dimensions devront être considérées en conséquence.

NOTE La présente Norme internationale est principalement destinée à des personnes adultes présentant un ou plusieurs handicaps, mais comporte certaines spécifications concernant les exigences d'accessibilité spécifiques qui s'appliqueraient aux enfants présentant également un ou plusieurs handicaps. Il est toutefois prévu d'inclure des exigences plus détaillées dans les révisions futures de la présente Norme internationale.

1) En cours d'élaboration.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document auquel il est fait référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4190-1:2010, *Installation d'ascenseurs — Partie 1: Ascenseurs de classes I, II, III et VI*

ISO 4190-5:2006, *Installation d'ascenseurs — Partie 5: Dispositifs de commande et de signalisation et accessoires complémentaires*

ISO 7176-5, *Fauteuils roulants — Partie 5: Détermination des dimensions, de la masse et de l'espace de manœuvre*

ISO 9386-1, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 1: Plates-formes à course verticale*

ISO 9386-2, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 2: Élévateurs inclinés pour usager en position assise, debout ou en fauteuil roulant*

ISO/TR 13570-2¹⁾, *Fauteuils roulants — Partie 2: Valeurs types et limites ou dimensions recommandées, masses et espace requis pour manœuvres comme évalués dans ISO 7176-5*

ISO/CEI Guide 71, *Principes directeurs pour les normalisateurs afin de répondre aux besoins des personnes âgées et de celles ayant des incapacités*

CIE Commission Internationale de l'Éclairage, Publication 15:2004, 3^e Édition, *Colorimétrie*

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3 Termes et définitions

ISO 21542:2011

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-402939507674/iso-21542-2011)

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI Guide 71 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 aptitude faculté
qualité humaine identifiable, comprenant, sans toutefois s'y limiter, la capacité de marcher, parler, entendre, voir et sentir par le toucher, la capacité gustative, de compréhension et de reconnaissance

3.2 accessibilité
(bâtiments ou parties de bâtiments) capacité des individus, indépendamment de tout handicap, de leur âge ou de leur sexe, à accéder à des bâtiments ou des parties de bâtiments, à s'y déplacer et à en sortir

NOTE L'accessibilité comprend la facilité d'approche, d'entrée, d'évacuation et/ou d'utilisation de manière indépendante d'un bâtiment et de ses services et installations, par tous les usagers potentiels de ce même bâtiment avec l'assurance de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque individu au cours de ces activités.

3.3 espace d'attente sécurisé
espace d'un bâtiment jouxtant directement un chemin d'évacuation verticale principal, correctement protégé contre la chaleur, la fumée et les flammes pendant et après un incendie, et visible de celui-ci, où les personnes peuvent attendre provisoirement et en toute confiance des informations ou des instructions supplémentaires, et/ou une assistance au sauvetage, sans constituer un obstacle ou interférer sur le parcours d'évacuation des autres usagers du bâtiment

NOTE «Robuste» signifie à structure renforcée et résistant aux dommages mécaniques au cours de l'incendie et pendant une certaine période au-delà, c'est-à-dire la phase de refroidissement.

3.4**évacuation assistée**

stratégie exécutée consistant pour une ou plusieurs personnes désignées à aider, dans une situation d'urgence, une autre personne à sortir d'un bâtiment ou d'une partie spécifique du cadre bâti et à atteindre une zone de sécurité définitive

3.5**produit d'assistance**

tout produit spécialement produit ou généralement disponible, pour empêcher, compenser, surveiller, réduire ou neutraliser les déficiences, les limitations d'activité et restrictions de participation

EXEMPLE Dispositifs, équipements, instruments, technologies et logiciels.

[ISO 9999:2007, définition 3.3]

3.6**avertisseur de vigilance**

avertisseurs de surfaces podotactiles qui attirent l'attention sur des points de décision ou de danger

3.7**description sonore**

récit décrivant les aspects visuels d'une présentation, d'un exposé ou d'une représentation

3.8**insalubrité d'un bâtiment**

toute incidence nuisible sur la santé des usagers d'un bâtiment, vivant, travaillant, occupant habituellement ou visitant un bâtiment spécifique, due à la planification, conception, construction, gestion, exploitation ou entretien de ce bâtiment

3.9**zone tampon**

compartiments et/ou espaces jouxtant immédiatement le compartiment incendie d'un bâtiment

ISO 21542:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e->

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e->

3.10**environnement du cadre bâti**

environnement extérieur et intérieur, et tout élément, composant ou accessoire mis en service, conçus, construits et gérés en vue de leur utilisation par le public

NOTE Les objets non fixes sont exclus de l'environnement bâti dans la mesure où les décisions relatives à leur emplacement dans ledit environnement sont susceptibles de relever davantage du contrôle quotidien des gestionnaires des installations, que de ceux chargés de la mise en service, conception ou construction de l'environnement bâti.

3.11**espace de circulation**

espace dégagé nécessaire à l'accès à toute partie de l'environnement bâti, au déplacement à l'intérieur de ladite partie et à la sortie de cette dernière

3.12**difficulté de perception des couleurs**

incapacité à percevoir certaines couleurs et à distinguer de manière claire les différentes combinaisons de ces couleurs

3.13**parties communes**

desserte de plusieurs logements individuels, bâtiments ou propriétés

3.14

accès à contre-courant

(incendie) accès d'urgence emprunté par les sapeurs-pompiers ou les équipes de secours à l'intérieur d'un bâtiment pour atteindre l'incendie, pendant que les personnes s'éloignent du sinistre et évacuent le bâtiment

3.15

désorientation

incapacité permanente ou temporaire d'une personne à s'orienter dans l'espace et dans le temps, et eu égard au contexte, dans l'environnement du cadre bâti ou virtuel

NOTE Une désorientation profonde provoquée par l'usage d'alcool, de drogues «à caractère social» et de certains médicaments, ou par des changements radicaux intervenus dans la vie d'une personne (par exemple implication dans un incendie), n'est pas inhabituelle ou encore moins anormale. Une désorientation progressive de longue durée constitue un symptôme de différents troubles psychologiques et/ou neurologiques.

3.16

bloc porte

composant d'un bâtiment constitué d'une partie fixe (l' huisserie), d'une ou de plusieurs parties mobiles (les battants) et de ferrures, dont la fonction est de permettre, ou d'empêcher, l'accès et la sortie

NOTE Un bloc porte peut également comporter un seuil.

3.17

évacuation d'un bâtiment en feu

évacuation, directe ou indirecte, de tous les usagers d'un bâtiment en feu de manière planifiée et ordonnée, vers une zone de rassemblement distante du bâtiment

ITIH STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

3.18

ascenseur d'évacuation

ascenseur pouvant être utilisé, dans une situation d'urgence, pour une sortie autonome ou assistée

ISO 21542:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>

3.19

compartiment incendie

espace clos, pouvant être compartimenté, séparé des espaces adjacents par des parois de séparation coupe-feu

[ISO 13943:2008, définition 4.102]

3.20

compartimentation incendie

division d'un bâtiment en compartiments ignifugés, grâce à des éléments de construction résistants au feu et à la fumée, pour

- contenir un début d'incendie,
- empêcher tous dommages, dans le bâtiment, aux autres compartiments adjacents et/ou espaces,
- protéger l'intérieur d'un compartiment contre tout incendie externe, par exemple propagation d'un incendie sur la façade du bâtiment ou à partir d'un bâtiment adjacent, et
- minimiser les impacts environnementaux indésirables ou nocifs à l'extérieur du bâtiment.

NOTE En cas d'incendie, l'effondrement progressif induit par l'incendie peut commencer avant qu'une perte d'«intégrité» ne se produise à la limite d'un compartiment incendie.

3.21

plan anti-incendie

guide opérationnel pour un bâtiment spécifique, comprenant des dessins techniques de sécurité incendie, un texte descriptif, des informations produit/système relatives à la sécurité au feu, accompagnés de calculs et de données d'essai au feu à l'appui développé par les procédures de protection contre l'incendie

3.22**procédures de protection contre l'incendie**

disposition cohérente et volontaire de mesures de prévention, de protection et de gestion des incendies, permettant d'atteindre des objectifs de réalisation d'ingénierie de sécurité incendie spécifiés

NOTE Certains «objectifs de sécurité au feu» peuvent être des dispositions légales.

3.23**prévention d'incendie**

toutes les mesures nécessaires à la prévention d'un début d'incendie dans un bâtiment, y compris les activités secondaires telles que la recherche sur la prévention des incendies et la formation du public concernant le risque d'incendie

3.24**protection contre l'incendie**

utilisation de l'aménagement de l'espace, de l'étude du bâtiment, de la construction, des services et systèmes, du personnel et des équipements en vue de maîtriser et d'éteindre un incendie, et de minimiser tous impacts éventuels sur l'environnement défavorables ou néfastes qui en résultent

3.25**résistance au feu**

aptitude d'un élément de construction à résister à la chaleur, à la fumée et aux flammes ou à assurer une protection contre le feu pendant une certaine durée

NOTE Adapté de l'ISO 13943:2008.

iTeh STANDARD PREVIEW

3.26**bloc-porte résistant au feu**

(standards.iteh.ai)

bloc-porte correctement installé ou monté sur site, dont la fonction est de résister au passage de la chaleur, de la fumée et des flammes pendant une durée spécifiée au cours d'un incendie

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9cdb181f-4f53-4d08-8b5e-d02939507c87/iso-21542-2011>

3.27**giron**

profondeur de marche utile

⟨escalier⟩ distance horizontale comprise entre deux nez (de marche) consécutifs, mesurée sur la ligne centrale

3.28**giron**

⟨rampe⟩ distance horizontale comprise entre le début et la fin d'une marche

3.29**configuration de guidage**

indicateurs tactiles de surface de déplacement permettant de signaler un sens de parcours

3.30**surface habitable**

espace, à usage de logement, comprenant une cuisine, une salle de bains et une pièce de service

3.31**main courante**

composant d'un escalier ou d'une rampe, ou d'autres éléments fonctionnels de construction, utilisé comme guide, élément d'équilibre et d'appui

NOTE Adapté de l'ISO 6707-1:2004, 5.2.73.